



# AIRE DU PATRIMOINE AUTOCHTONE COMMUNAUTAIRE (APAC) DU LAC DE GUIERS

L'APAC du Lac de Guiers s'étend sur **3400 hectares**. Elle est constituée d'un plan d'eau qui renferme **2 îlots respectifs de 149 et 31 hectares**. Ces îles sont à la fois des sites de transhumance locale et de sécurisation des bovins. Pendant la période de soudure lorsque les pâturages manquent dans la partie terrestre, le bétail migre vers ces 2 sites. Cette pratique qui date du temps des ancêtres se poursuit jusqu'à maintenant. La migration constitue pour les éleveurs, un moyen pour assurer la survie des animaux lorsqu'ils manquent de nourriture mais également un facteur de régulation sociale puisqu'elle permet d'éviter les conflits entre éleveurs et cultivateurs. Les troupeaux y restent plusieurs jours sans surveillance en attendant l'hivernage. Les dates de départ et de retour sont fixées de manière consensuelle par les communautés.

Par ailleurs, ces îles servent aussi de campement temporaire aux pêcheurs artisanaux pour sécher les poissons Silures "Guedj Yass". La zone polarise **16 villages**, pour environ **15000 habitants**. De manière consensuelle les populations ont décidé de délimiter une zone de repos biologique où la pêche est périodiquement interdite et une autre à usage agricole.



**NOM APAC : LAC DE GUIERS - LOCALISATION : GNIIT - DEPARTEMENT : DAGANA - REGION : SAINT LOUIS**

Contact : +221 33 827 56 63  
E-mail : khatary.mbaye@undp.org



Secrétariat par  
Ministère National  
de l'Environnement et de la Transition Écologique,  
de la Transition Écologique et de la Santé Publique

et avec l'appui technique du  
Partenariat de la Biodiversité nationale (PBN)

**SGP** Programme de  
Macrofinancements  
du FEM  
SENEGAL

**fem**  
Fonds Écologique  
Multilatéral

**PNUD**  
Au service  
des peuples  
et des planètes